

JEUDI 19 MAI 2011

9h30-10h30 : Marché aux initiatives :
présentation de projets menés au sein
des Parcs Naturels



EVALUATION : COMMENT, POURQUOI ET AVEC QUELS MOYENS ?

10h30 : ateliers

1. Comment restaurer efficacement un réseau écologique ?

Animateur : **Wivine GAUL**, Fondation Rurale de
Wallonie

Pilote : **Joël DATH**, Parc Naturel Virain-Hermeton

État des lieux du réseau écologique en Wallonie

Marc Dufrière du DEMNA

a. Etat de la biodiversité

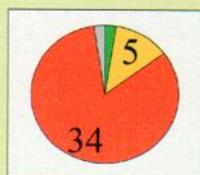
En Wallonie

Il y a 9 % d'espèces éteintes (6 % en Flandre) et 34 % d'espèces menacées (29 % en Flandre). Il y a des évolutions positives comme pour les rapaces, la cigogne noire, le cormoran, le héron, certains pics, le blaireau. C'est sans doute le résultat d'arrêt de la chasse, piégeage, arrêt de certains pesticides, de l'augmentation des volumes de bois en forêts... Mais tous les indicateurs sont loin d'être optimistes.

L'évolution de certaines espèces peut masquer les tendances de fond pour un groupe biologique.

Il faut prendre en compte une urbanisation très importante en Wallonie qui représente 14 % de la surface wallonne soit 240 000 ha. Il est à noter également que le territoire est très morcelé suite à une intensification des activités ce qui entraîne une banalisation et une artificialisation des milieux.

Habitats

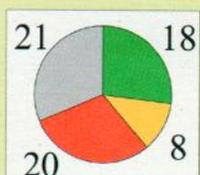


Buxaies calcaires

75 % ECD

Forêts : bois mort, gros arbres
Milieux aquatiques : eutrophisation
Milieux ouverts : destruction directe,
eutrophisation, gestion, taille critique

Espèces

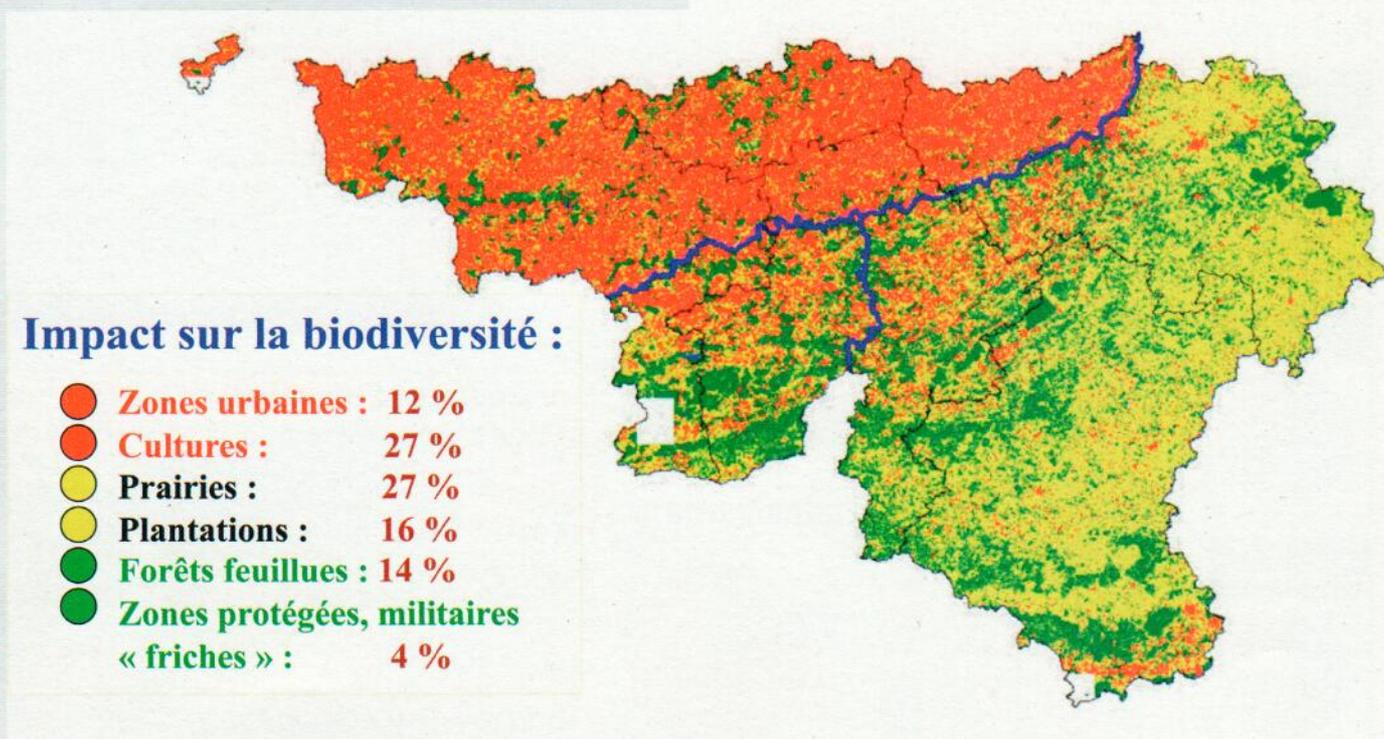
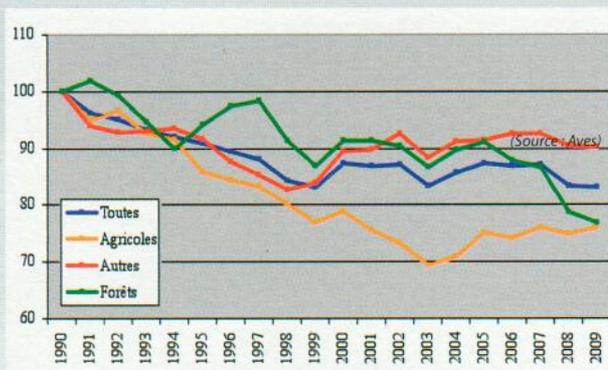
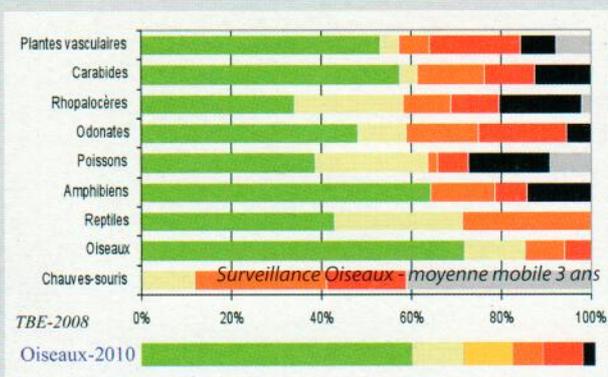


Lycaena dispar, Unio crassus, Poissons,
3 chauves-souris, ...

**30 %
ECD**

Lycopodes, Arnica, Margaritifera, Lycaena
helle, Eurodryas aurinia, 3 chauves-souris,
Loutre, ...

=> obligation de restaurer un ECF



35 ans après l'entrée en vigueur de la Loi sur la Conservation de la Nature, seulement 11 000 ha (0,65 % du territoire) ont un statut de protection. C'est un retard important qui n'existe pas chez nos voisins.



b. Comment répondre aux urgences ?

La stratégie du Réseau écologique

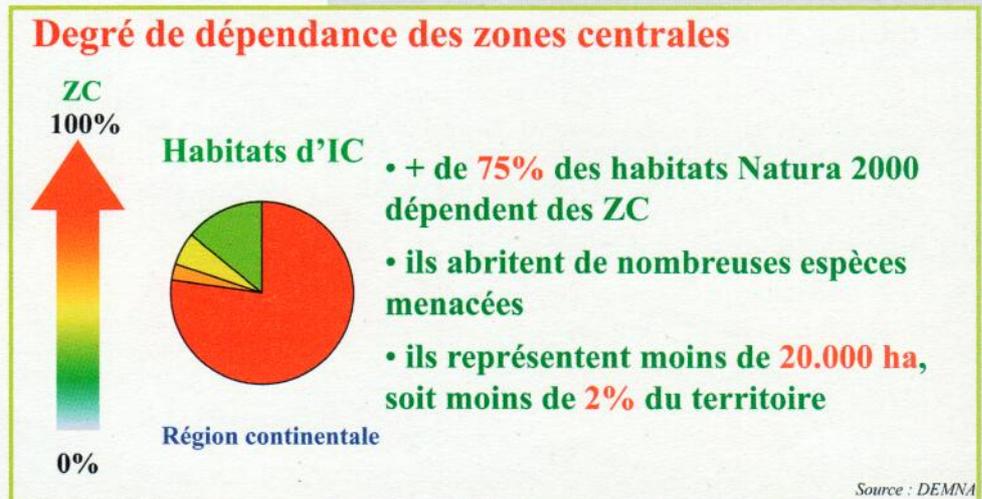
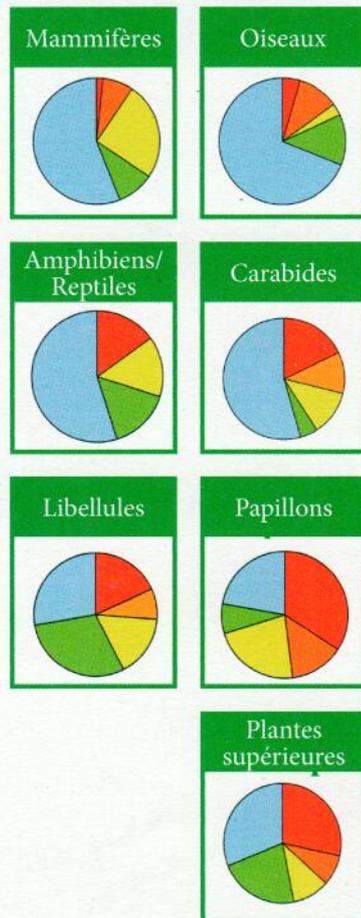
Il faut réserver un peu plus d'espace à la nature et laisser un peu d'espace aux processus naturels dans les processus de production.

Il faut faire du développement durable, c'est-à-dire, prendre des mesures légales de protection, faire de la conservation ex-situ si nécessaire, développer les zones protégées (mettre en place un service spécialisé) et restaurer les services écosystémiques (intégrer les gestionnaires). Toutes ces approches sont complémentaires.

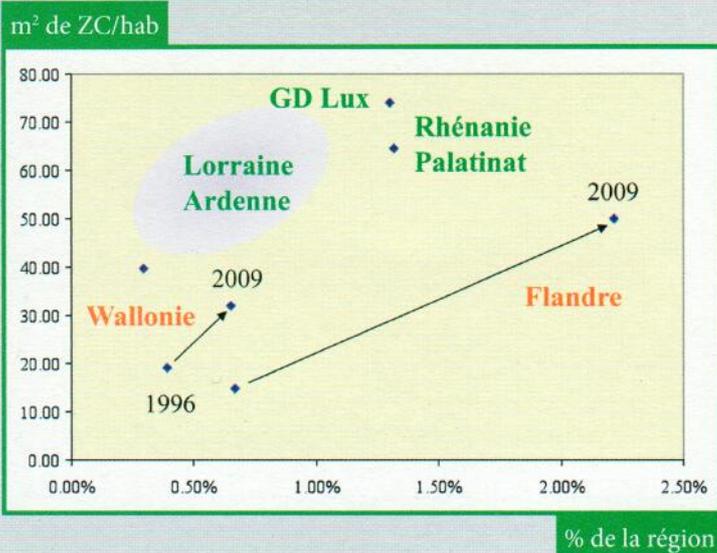


c. Pourquoi investir dans les Zones Centrales en Wallonie ?

Les ZC permettent de conserver 10 à 40 % des espèces ! 50 à 75 % de ces espèces sont menacées !



Il s'agit d'une très faible surface pour ces biotopes sensibles.



Les espaces réservés à la nature en Région wallonne sont faibles par rapport à nos voisins. L'évolution des surfaces protégées est de 1 800 ha/an en Flandre et de 250 ha/an en Wallonie. Pour atteindre 30 000 ha de zones protégées, il faudrait plus de 100 ans !

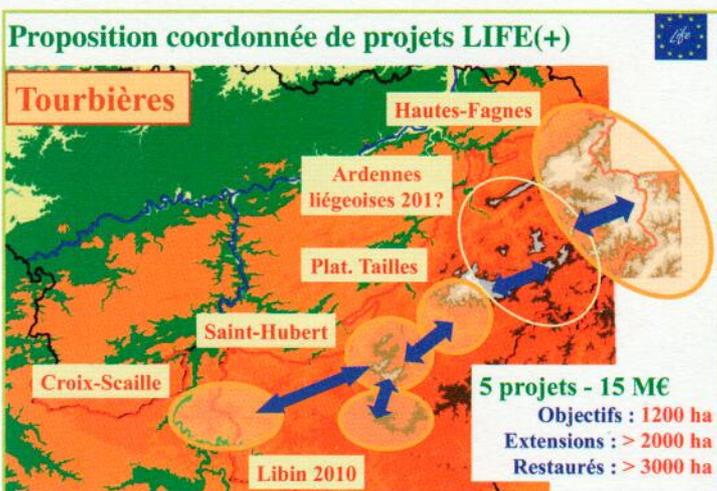
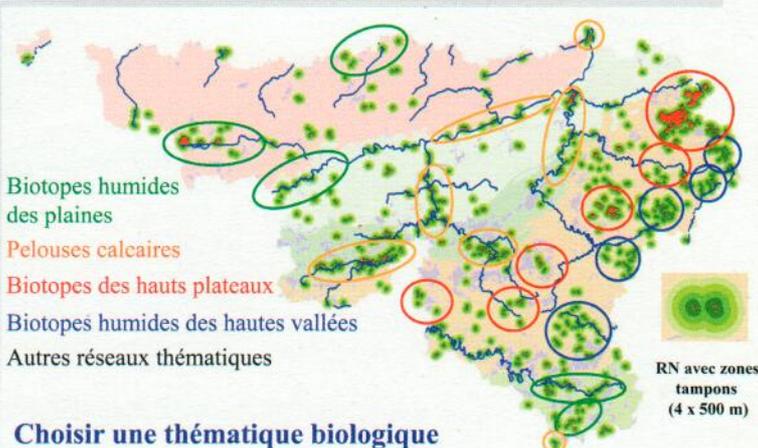
La Zone Centrale est la base du réseau écologique, les Zones de Liaisons, les Zones de Développement et le maillage se développent en fonction d'elle. Le manque de Zone Centrale dans le Pays de Herve montre l'inefficacité d'un maillage sans cet élément.

d. Quelle stratégie mettre en œuvre ?

Premièrement, il faut mettre en place une réflexion à l'échelle régionale. Il faut définir des Objectifs de Conservation Régionaux (OCR) à l'instar de ce qui se fait en Flandre avec les états de référence Natura 2000.

Deuxièmement, il faut organiser l'action à l'échelle locale en définissant des Zones d'Action Prioritaires (ZAP). Cela permettra de maximiser les enjeux biologiques prioritaires et de concentrer les moyens pour maximiser les effets.

Maximiser les investissements dans une région/un massif en vue de restaurer (surface, connectivité, qualité) les habitats. Cela permettrait de développer des noyaux de populations (sources pour colonisation), une gestion/surveillance optimisée (concentration), des infrastructures d'accueil touristiques, des noyaux de compétences avec des équipes de gestionnaires spécialisés.



e. Un exemple avec le plan d'actions «Tourbières»

Le bilan qu'on peut tirer de cette réalité est que les projets LIFE ont fait leur preuve, que le DNF met en place des Plans d'actions «Espèces», que le dossier Natura 2000 est lancé, mais on manque encore de connaissances, il y a un manque de gestionnaires spécialisés et il y a également un manque de mesures de protection (biotopes) et de moyens pour la mettre en place (préemption).